



expulsion d'un viager apres plus de 25ans de paiement

Par mel875, le 16/10/2008 à 10:09

Maitre,

je suis expulsé de mon viager que je paie depuis plus de 25 ans car l'épouse du crédit-rentier qui est décédé me réclame des rentes qui ont été payées j'ai fourni des preuves de paiement au TGI mais l'avocat adverse les refuse (relevé de banques et copie de chèques même la copie établie par ma banque portant le non et le compte du crédit-rentier) mon avocat a plaidé l'incompétence du tribunal et

je perds mon viager et je me fais expulser en devant repayer les rentes la cour d'appel confirme la compétence du TRIBUNAL et ne tient pas compte des pièces de preuves confirme, mon avocat étant resté simplement sur l'incompétence du tribunal dans ses conclusions.

il s'avère que dans le jugement il y a une erreur de date sur l'acquisition des biens soit 26/06/2004 expulsion du bien de 26/06/1984 date réelle .

n'y a-t-il pas là une possibilité pour revenir sur mon procès qui a été basé simplement sur la compétence du tribunal et non constatation de mes preuves de paiements.

je ne peux comprendre de perdre mes biens que j'ai payés car l'épouse du crédit-rentier est de mauvaise foi qui veut récupérer les biens pour sa famille les biens appartenaient qu'à son époux lors de la vente mais la vente étant réversible je dois toujours payer

merci de votre réponse

sincères salutations